

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 09 mai 2011

L'an deux mille onze et le 09 mai à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 02/05/2011

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 16

Présents : Messieurs FERAUD, MAURIN (Le Chaffaut St Jurson) ; Messieurs GRAVIERE, Titulaires ENJUGIER (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Mesdames MARTIN, COPIER (Mallemoisson) ; Messieurs BAILLE, PIN (Thoard), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur CAREL, Madame DUBAR (Mirabeau) ; Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan).

Suppléants Madame GILLY (Le Chaffaut), Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes).

Suppléants non votants Monsieur AUBERT (Le Chaffaut).

Excusés : Madame FERAUD (Le Chaffaut).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle MARTIN.

Objet de la délibération

26- Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 11/04/2011 est approuvé à l'unanimité.

Objet de la délibération

27 - Budget Primitif 2011 : Budget principal, budget annexe Vaulouve, budget annexe Atelier relais, budget annexe SIREs.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2011, pour les budgets principal et annexes, par lui préparé, et fournit toutes précisions quant aux recettes et dépenses qu'il propose. Ce budget reprend les reports et les résultats de 2010. Il a été examiné par la commission finances.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget tel qu'il est préparé et qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à :

Budget principal :

Section de fonctionnement	1 592 905 euros
Section d'investissement	<u>2 202 448 euros</u>
TOTAL	3 795 353 euros

NB : dans ce budget, il y a le service rattaché « Maison de Pays » assujetti à la TVA.

Budget annexe Vaulouve

Section de fonctionnement	66 514 euros
Section d'investissement	<u>111 853 euros</u>
TOTAL	178 367 euros

Budget annexe Atelier relais

Section de fonctionnement	126 305 euros
Section d'investissement	<u>63 395 euros</u>
TOTAL	189 700 euros

Budget annexe SIRES

Section de fonctionnement	206 984 euros
Section d'investissement	<u>14 496 euros</u>
TOTAL	221 480 euros

Objet de la délibération

28- Subvention du budget principal aux budgets annexes pour l'exercice 2011.

La Communauté de Communes décide à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre aux budgets annexes, conformément au budget primitif d'un montant de :

- Budget annexe Vaulouve : 5 828 euros
- Budget annexe SIRES : 56 854 euros

Objet de la délibération

29- Taux d'imposition des taxes pour 2011.

Au vu du budget pour 2011, de la conjoncture, de la réforme de la fiscalité et du produit fiscal attendu par la Communauté de Communes, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2010 :

Taxe d'habitation :	8,17 %
Foncier bâti :	4,95 %
Foncier non bâti :	14,70 %

qui englobent les taux du Conseil Général.

En outre le Conseil décide d'appliquer les taux suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises = 7,47 %
- Fiscalité professionnelle de zone = 26,64 %

Objet de la délibération

30- Participation des communes au Centre d'Incendie et de Secours de Thoard pour 2011.

Le Vice Président délégué, Rémy Gravière, fait part des propositions de la Commission Incendie et Secours, réunie le 19 avril 2011 à Thoard.

Après discussion, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité les participations suivantes, qui tiennent compte de la population (3/4) et de la DGF (1/4) :

Mirabeau :	2 180,20 euros
Barras :	2 030,78 euros
Les Hautes Duyes	1 146,40 euros
Le Castellard-Mélan	1 417,44 euros
Thoard	1 245,94 euros

Objet de la délibération

31- Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2010 de TEOM à savoir :

- Zone 1 (toutes communes sauf Le Castellard-Mélan) : 16,11 %
- Zone 2 (Le Castellard-Mélan) : 8,06 %

Cette taxe est applicable à tous les foyers, sans exonération possible.

Objet de la délibération

32 – Redevance spéciale d'enlèvement des déchets autres que ménagers pour 2011.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les montants des redevances spéciales votées lors des exercices précédents.

Pour 2011, la redevance spéciale d'enlèvement des déchets autres que ménagers s'élève à :

- Lycée de Carmejane	3 015 euros
- CFPPA	1 156 euros
- Maison de Retraite (Thoard)	2 420 euros
- La Poste (Mallemoisson)	357 euros

.../...

Objet de la délibération

33- Service « Ordures Ménagères » : prestations de la commune du Chaffaut pour 2011.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de verser pour 2011, 2 000 euros à la commune du Chaffaut pour le travail que les employés communaux effectuent pour rapprocher les conteneurs à ordures ménagères de la benne dans certaines parties du circuit de collecte (hameau d'Espinouse).

Objet de la délibération

34- Adhésions et cotisations pour 2011.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité les adhésions et cotisations annuelles aux organismes listés dans le tableau annexé.

Les montants des adhésions et cotisations sont inscrits au BP 2011 (dans les services concernés).

ANNEXE 1

Adhésions, cotisations, participations, subventions 2011

ARTICLE / SERVICE	ORGANISMES	MONTANT
6281 / AG	Assemblée des Districts et des Communautés de France	331.70 €
6281 / TOURI	Agence Départementale du Tourisme	1 670.00 €
6281 / TOURI	Office du Tourisme	5 000.00 €
6281 / ECO	Mission Locale	3 012.00 €
6281 / AG	U.P.R.O. (adhésion)	150.00 €
6574 / JSC	U.P.R.O. (subvention)	2 500.00 €
611 / VA	SAFER	972.95 €
6281 / AG	Pays Dignois (cotisation)	3 317.00 €
6281 / AG	Pays Dignois P.A.S.	5 500.00 €
6281 / AG	Communes Forestières des AHP	1 742.50 €
6554 / OM	SYDEVOM	1 844.34 €
6558 / VA	Syndicat Mixte de l'abattoir du Pays Dignois	6 694.00 €
6281 / ECO	Alpes Provence Initiative	1 454.00 €
6281 / AG	CNAS	4 627.65 €
6554/TOURI	Syndicat Mixte des Monges	1 200.00 €
	TOTAL	40 016.14 €

Objet de la délibération

35 – Convention de partenariat avec l’Office de Tourisme de Digne et du Pays Dignois.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone travaille en étroite collaboration avec l’Office de Tourisme de Digne et du Pays Dignois, depuis de nombreuses années, et que ce partenariat se renforce encore avec la présence de la « Maison de Pays ».

Le Conseil de Communauté, après discussion, autorise, à l’unanimité., le Président à signer la convention de partenariat avec l’Office de Tourisme de Digne et du Pays Dignois, pour une durée de trois ans, avec une participation annuelle de 5 000 euros, correspondant à la fourniture des supports de communication et à l’ingénierie de l’Office auprès de la Communauté en matière de développement touristique.

Objet de la délibération

36- Subvention au GDA des Duyes et Bléone pour 2011.

Le Conseil de Communauté décide à l’unanimité d’allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour 2011 au GDA des Duyes et Bléone, afin de renforcer ses capacités d’autofinancement et d’organisation de l’unique foire agricole du territoire, la « Foire aux agnelles » de Thoard.

Objet de la délibération

37- Subvention Pompiers 2011.

Sur proposition de la Commission Incendie et Secours, réunie le 19 avril 2011, le Conseil de Communauté décide à l’unanimité d’allouer une subvention de 3 000 euros à l’Amicale des Pompiers de Thoard pour 2011.

Objet de la délibération

38- Participation de la Communauté de Communes du Sisteronais pour Fontbelle pour 2011.

Le Président expose le budget du service « Fontbelle » pour 2011 :

Charges à caractère général (entretien terrains) exercice)	10 127 € (2 années ONF sur le même
Frais de personnel (entretien sanitaires)	500 €
Virement (capital)	902 €
Intérêts emprunts	13 €
TOTAL	11 542 €

Conformément aux accords initiaux avec le SIVOM du Canton de Sisteron, les recettes couvrant ces dépenses proviennent pour les 2/3 de la Communauté de Communes du Sisteronais et pour 1/3 de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone.

Compte tenu de l’excédent de 2010 de 6 084,08 euros (absence de facture de l’ONF) le Conseil de Communauté décide à l’unanimité de fixer la participation de la Communauté de Communes du Sisteronais à 3 638,60 euros se décomposant en :

- Frais d'entretien	3 028,70 euros
- Frais de remboursement du capital	601,30 euros
- Frais de remboursement des intérêts	8,60 euros

Objet de la délibération

39- Tarifs des dépôts applicables aux professionnels à la déchèterie pour 2011.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2011.

Les tarifs sont consignés dans le tableau annexé.

Déchèterie intercommunale de Pré de Bouvet

Tarifs des dépôts applicables aux professionnels à partir du 1er juin 2011

<i>Type de déchets</i>	<i>Tarifs professionnels CCDB</i>	<i>Tarifs professionnels hors CCDB</i>
<i>Cartons</i>	5 €TTC/m3	10 €TTC/m3
<i>Encombrants / tout venant</i>	16 €TTC/m3	32 €TTC/m3
<i>Déchets verts</i>	10 €TTC/m3	20 €TTC/m3
<i>DMS</i>	6 €TTC/kg	12 €TTC/kg
<i>Ferrailles</i>	Gratuit	Gratuit
<i>Gravats</i>	10 €TTC/m3	20 €TTC/m3
<i>Pneus VL</i>	2 €TTC/pneu	4 €TTC/pneu
<i>Pneus PL, TP, Agraire</i>	15 €TTC/pneu	30 €TTC/pneu

Objet de la délibération

40- Demande de subventions pour l'équipement des Points Recyclage et l'organisation de la collecte des cartons.

Sur proposition de la Commission Environnement, afin d'améliorer le taux de recyclage des déchets dans la Communauté de Communes des Duyes et Bléone et de réduire la quantité de déchets collectés et traités en déchets ultimes, le Conseil Communautaire décide d'augmenter la capacité des colonnes de tri et le nombre de points recyclage.

Le Conseil décide aussi d'organiser la collecte des cartons par la mise en place de points de regroupement.

Pour cela, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de demander des subventions pour les équipements nécessaires (16 points avec 3 colonnes de tri et 20 conteneurs à cartons), et approuve le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
- colonnes de tri	59 040 €	- Subvention Conseil Gal (60 %)	40 200 €
- conteneurs à carton (20 x 200 €)	<u>8 000 €</u>	- Subvention DETR (20 %)	13 400 €
		- Autofinancement	<u>13 400 €</u>
TOTAL H.T	67 040 €		67 040 €

Montant arrondi à 67 000 €

Objet de la délibération

41- Demande de subventions pour l'acquisition de matériel de portage des repas au domicile des personnes âgées.

Le Président rappelle que le SIRES apporte chaque jour des repas à domicile, aux personnes âgées dépendantes. Actuellement le SIRES dispose de matériel pour dix personnes et ne peut pas répondre aux nombreuses autres demandes.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de demander des subventions pour l'acquisition de dix malles complémentaires pour desservir cinq personnes, et approuve le plan de financement suivant :

- **Dépenses** : 3 100 € H.T
- **Recettes** :
 - Subvention Conseil Régional : 1 240 €
 - Subvention Conseil Général : 1 240 €
 - Autofinancement : 620 €

Objet de la délibération

42- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Tableau d'avancement de grade 2011).

Le Président a proposé deux agents pouvant prétendre à l'avancement de grade 2011. Ce tableau a été proposé à la C.A.P qui a rendu un avis favorable le 25 mars 2011.

Ces agents remplissant les conditions nécessaires pour accéder au grade supérieur (ancienneté dans l'échelon et / ou l'octroi de l'examen professionnel, le Conseil de Communauté décide :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/06/2011 ;
- de nommer un agent (adjoint technique de 2^{ème} classe) sur le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe vacant ;
- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, et de demander l'avis au C.T.P ;
- autorise le Président à procéder à la publicité préalable au Centre de Gestion et à procéder au recrutement de ces agents.